

Rentrée scolaire 2026-2027



L'école de la Rive, une école qui respire le plaisir de découvrir et d'apprendre, où l'on s'épanouit en toute confiance et où l'on voit jaillir des étincelles dans les yeux de chacun...

Le 2 juillet 2026

AUX PARENTS DE TOUS LES ÉLÈVES

Madame,
Monsieur,



C'est sous le thème « *À de la Rive, on dit WOW !* », c'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe-école accueillera votre enfant, pour l'année scolaire 2026-2027. Afin de personnaliser la rentrée scolaire, nous vous transmettons les informations suivantes :

RENCONTRE DE PARENTS LE 27 AOÛT 2026

Important

Cette première rencontre a pour but de vous expliquer le fonctionnement de la classe du nouvel enseignant de votre enfant. **Celui-ci vous remettra des informations importantes à transmettre à votre enfant en lien avec l'accueil de la première journée.** Vous pourrez aussi déposer ses effets scolaires. **Assurez-vous que tout le matériel est bien identifié au nom de votre enfant.** **Les enfants ne sont pas invités à cette rencontre.**

Voici donc l'horaire des rencontres :

18 h 30 à 19 h 15	Rencontre de parents avec les enseignants en classe (Parents des élèves du préscolaire, de 1 ^{re} année, de 2 ^e année et 3 ^e année)
20 h à 21 h	Rencontre de parents avec les enseignants en classe (Parents des élèves de 4 ^e année, 5 ^e année et 6 ^e année)
GATSA	Sur rendez-vous avec les élèves. Les enseignantes communiqueront avec vous.

ENTRÉES ET STATIONNEMENT LORS DE LA RENCONTRE DE PARENTS

- Les parents des élèves du préscolaire et de 3^e année à 6^e année doivent emprunter la porte dans la cour d'école près du gymnase pour venir rencontrer les enseignants.
- Les parents des élèves de 1^{re} année et de 2^e année doivent utiliser l'entrée située au 6, rue d'Abbotsford pour venir rencontrer les enseignants du pavillon 2.
- Les rencontres pour les élèves de maternelle et de 6^e année auront lieu au gymnase de l'école.
- Les parents des groupes GATSA doivent utiliser l'entrée au 184, boulevard Salaberry Nord.



Pour l'occasion, il sera possible de stationner dans la cour d'école.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS :

L'assemblée générale des parents est prévue le 27 août 2026, à 19 h 15, à la cafétéria de l'école de la Rive.

RENTÉE SCOLAIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Pour amorcer l'année, nous attendons votre enfant sur la cour d'école, dès 8 h 10, le 1^{er} septembre 2026. Le transport scolaire sera disponible lors de la première journée selon l'horaire régulier.

ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE

Les élèves du préscolaire (maternelle 4 ans et 5 ans) vivront, quant à eux, une rentrée progressive. De plus amples informations vous seront envoyées par courriel au cours de l'été relativement au fonctionnement.

Veuillez noter que le transport scolaire ne sera pas disponible lors de la première journée de classe pour les élèves du préscolaire (maternelle 4 ans et 5 ans). Par contre, le service de garde sera ouvert pour les enfants qui y sont inscrits.

Pour les élèves en GATSA, les enseignantes communiqueront avec vous à la fin du mois d'août.



D'ici là, passez un très bel été!
L'équipe de l'école de la Rive a bien hâte de vous revoir.

HORAIRE RÉGULIER DE L'ÉCOLE

8 h 10 à 11 h 32
12 h 50 à 15 h 13



TRANSPORT SCOLAIRE



Le transport scolaire des élèves sera assuré selon l'heure et l'endroit déterminés par le Centre de services scolaire. À la fin du mois d'août, chaque élève ayant droit au transport scolaire recevra une carte d'embarquement par courriel (nouveaux élèves et les élèves du préscolaire) indiquant le numéro de son parcours d'autobus, l'horaire et son arrêt. Les élèves ayant déjà fréquenté l'école de la Rive retrouveront cette information sur le portail parents (Menu : Dossier, Transport, Avis à imprimer). Une seule adresse est considérée pour le transport matin et soir.

Si vous ne recevez pas cette information, vous devrez alors considérer que votre enfant n'est pas éligible au transport scolaire. Le conseil des commissaires a statué que la distance d'admissibilité est de :

- plus de 600 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du préscolaire;

- plus de 1 200 mètres entre la résidence et l'école pour l'élève du premier cycle (1^{re} année et 2^e année);
- plus de 1 600 mètres entre la résidence et l'école pour les autres élèves du primaire.

Nous vous invitons à consulter la section transport scolaire sur notre site Web au [Transport scolaire - Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries](#) pour vérifier si vous avez droit au transport scolaire.

ÉLÈVE MARCHEUR



Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de vous assurer que l'élève **marcheur ne se présente pas à l'école avant 8 h 05**, puisqu'il n'y a pas de surveillance avant cette heure.

SERVICE DE GARDE



À compter du 1^{er} septembre 2026, le service de garde sera disponible pour tous les utilisateurs. Le service n'est pas offert lors des journées pédagogiques du mois d'août. Nous vous prions de communiquer avec la technicienne en service de garde, au (514) 380-8899, poste 4431, option 2, pour procéder à l'inscription, si ce n'est déjà fait. Voici l'horaire du service de garde lors des journées de classe :

de 6 h 30 à 8 h 10 ♦ de 11 h 30 à 12 h 50 ♦ de 15 h 10 à 18 h

Veuillez noter que toute modification apportée au statut d'un élève déjà inscrit (régulier ou sporadique) après le 30 juin sera traitée après le 15 septembre.

Comment procéder pour bénéficier d'une place disponible?

Si votre enfant n'a pas droit au transport scolaire et que vous désirez faire la demande d'une place disponible (places restantes à bord de l'autobus), veuillez remplir le formulaire approprié sur le site Web du CSSDGS dans la section Transport scolaire. Les demandes seront traitées avant le 30 octobre. Si votre demande est acceptée, l'information se trouvera sur le portail parent. Veuillez prendre note qu'aucun parcours ne sera modifié et qu'aucun arrêt ne sera rajouté pour accommoder les demandes de places disponibles.

DÎNER À L'ÉCOLE



L'école offre un service de surveillance du dîner. Lors de la rentrée, nous vous remettrons un formulaire que vous devrez compléter et retourner à l'école. Sur celui-ci, vous devrez indiquer où l'enfant prendra son repas (maison, service de garde ou école). À défaut de recevoir votre réponse, nous considérerons que votre enfant est au service du dîner.

Le conseil d'établissement a fixé la tarification pour la surveillance du midi à 2,15 \$ par jour du calendrier scolaire, et ce, pour chaque élève qui dîne à l'école.

Des frais de 2,55 \$ par jour seront facturés aux parents des élèves non inscrits à la surveillance du midi et qui désirent utiliser ce service occasionnellement.

Les parents d'un troisième enfant et les suivants se verront, sur présentation d'une demande justifiée, rembourser jusqu'à concurrence de 75 \$ par enfant concerné ou le coût réel assumé s'il est inférieur. Un formulaire de remboursement est disponible au secrétariat de l'école.

Selon la politique du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, la tarification du midi est mensuelle. **Nous vous prions d'attendre de recevoir la facturation avant de nous faire parvenir votre paiement.** Veuillez prendre note que des frais de 15 \$ seront chargés pour les chèques sans provision.

Nous vous demandons d'émettre votre chèque au nom du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries en y inscrivant le nom de votre enfant. Nous vous rappelons qu'il est possible d'acquitter les frais par Internet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour de plus amples informations. Un reçu d'impôt vous sera émis au mois de février pour les sommes payées.

Veuillez prendre note que le dîner à l'école n'est pas une obligation, alors le service peut être retiré en cas de non-paiement. Veuillez indiquer sur le formulaire remis en début d'année si votre enfant est non dîneur, dîneur ou au service de garde. Veuillez prendre note que la facturation est basée sur la fréquentation prévue, et non sur la présence réelle de l'enfant.

Si votre enfant fréquente le service de garde à temps plein, cette tarification ne s'applique pas.

L'enfant qui dîne à l'extérieur de l'école, doit revenir sur la cour **après 12 h 40** afin d'éviter les frais de tarification.

Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de micro-ondes disponible à la cafétéria. Il peut cependant se procurer un repas chaud du concessionnaire moyennant des frais supplémentaires.

FRAIS IMPAYÉS

SERVICE DE GARDE ET SURVEILLANCE DU MIDI :

Veuillez prendre note que les parents n'ayant pas réglé toutes les sommes dues pour l'utilisation de la surveillance du midi ou du service de garde de l'année 2025-2026, se verront malheureusement refuser le service à la surveillance du midi et au service de garde pour l'année 2026-2027.

EFFETS SCOLAIRES :

En accord avec la politique du Centre de services scolaire, nous tenons à vous rappeler que le non-paiement de ces soldes compromettra la participation de votre enfant aux sorties scolaires et aux activités parascolaires.

FOURNITURES SCOLAIRES

Annuellement, les enseignants s'assurent de l'utilité des fournitures demandées aux parents. Dans la mesure du possible, les fournitures scolaires pourront être réutilisées l'année suivante. Vous trouverez ci-jointe la liste des fournitures (obligatoires et facultatives) à vous procurer au magasin de votre choix.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

À noter qu'afin de fixer les coûts les plus bas quant aux frais exigés aux parents, le conseil d'établissement préconise la fabrication de cahiers « maison » au lieu de l'achat de cahiers d'activités auprès des maisons d'édition lorsque possible.

La liste du matériel didactique (matériel obligatoire vendu par l'école et la liste des activités et services facultatifs payables à l'école) dont votre enfant aura besoin au cours de l'année sera remise au début de l'année scolaire. L'école se chargera d'acheter ou d'imprimer le matériel nécessaire.

À la réception de cette facture, nous vous demandons de nous faire parvenir un chèque au nom du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries au montant indiqué en y inscrivant le nom de votre enfant. ***Nous vous rappelons qu'il est possible d'acquitter les frais par Internet.*** Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour de plus amples informations.

CODE DE VIE

Vous trouverez ci-dessous quelques points importants de notre code de vie. Pour connaître tous les détails, nous vous invitons à consulter l'agenda de votre enfant ou notre site Internet [Code de vie - École primaire de la Rive](#).

Une tenue vestimentaire propre, décente et de bon goût est de rigueur. Le code de vie mentionne, entre autres :

Porter une tenue vestimentaire propre, décente, de bon goût et qui n'exprime aucune forme de violence, de sexisme, de racisme ou d'allégeance à un groupe qui véhicule des valeurs contraires à celles de l'école. Je dois porter des chandails ou chemises à manches courtes ou longues ou camisoles qui couvrent le ventre et le sous-vêtement. Les shorts, les robes et les jupes doivent être de longueur respectable. Je porte des pantalons à la taille. Je porte des souliers sécuritaires. Ne

pas porter des vêtements déchirés ou troués (interdits). Ne pas porter de tuque, casquette, capuchon et chapeau en classe (interdits).

Nous comptons sur votre collaboration pour vérifier l'habillement de votre enfant avant son départ.

Nouveauté

Projet de Loi 94 - Encadrements à respecter :

Élèves

En tout temps lors des cours et des activités à l'école, ainsi que lors des sorties scolaires ou de toute activité offerte par l'école :

- L'élève a le visage découvert.
- L'élève utilise le français dans toutes ses communications orales et écrites.

Parents

- Le parent doit avoir le visage découvert s'il est présent à l'école et pourrait être en contact avec des élèves (ex. : parents venant chercher leurs enfants, activité d'accueil, visiteurs).
- Le parent doit avoir le visage découvert et s'abstenir de porter un signe religieux s'il rend des services aux élèves, à l'école ou lors des sorties scolaires (ex. : accompagnateur, bénévole).
- Le personnel de l'école communique exclusivement en français avec les parents, sauf exception prévue à la loi.

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE DE LA RIVE

[HTTPS://DELARIVE.CSSDGS.GOUV.QC.CA/](https://delarive.cssdgs.gouv.qc.ca/)



Nous avons un site Internet des plus complets, alors n'hésitez pas à le consulter régulièrement. Plusieurs informations s'y retrouvent, par exemple :

- ◆ Lien pour signaler l'absence de votre enfant.
- ◆ Calendrier scolaire.
- ◆ Mémos du mois.
- ◆ Nouvelles du conseil d'établissement.
- ◆ Service de garde, surveillance du midi et menu de la cafétéria.
- ◆ Informations sur la rentrée scolaire et les listes des effets scolaires.
- ◆ Projets et réalisations des élèves.

PORTAIL PARENT

Plusieurs informations sont maintenant accessibles à partir du portail. Nous vous invitons donc à créer votre accès dès la rentrée scolaire. Deux possibilités s'offrent à vous : [Portail Parents](#) (version Web) et l'application gratuite **ClicÉcole** est également disponible. Pour tous les détails, visitez [Information - Portail Parents et Clic école - CSSDGS](#).

Sur le portail, vous y trouverez entre autres :

- ◆ Bulletin de votre enfant
- ◆ Facturation
- ◆ Carte d'embarquement pour le transport scolaire

- ◆ Communication avec les enseignants
- ◆ Messagerie

Pour signaler l'absence de votre enfant au secrétariat de l'école, vous pouvez laisser un message téléphonique, envoyer un courriel à delarive@cssdgs.gouv.qc.ca, et vous pouvez maintenant utiliser le portail parent en utilisant l'option absences.

L'école de la Rive a mis en place un système pour l'envoi automatique de courriels et de textos aux parents qui n'auront pas motivé l'absence de leur enfant. Vous recevrez donc un message vous demandant de motiver l'absence de votre enfant si ce n'est déjà fait.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.



Annie Larivée
Directrice



Claire Gource
Directrice adjointe



FOURNITURES SCOLAIRES

Vous trouverez ci-jointe la liste des fournitures scolaires (obligatoires et facultatives) à vous procurer au magasin de votre choix.

- [Maternelle 4 ans](#)
- [Maternelle 5 ans](#)
- [1^{re} année](#)
- [2^e année](#)
- [3^e année](#)
- [4^e année](#)
- [5^e année](#)
- [6^e année](#)
- [GATSA – Groupe 910](#)
- [GATSA – Groupe 911](#)
- [GATSA – Groupe 912](#)

Visitez notre site Internet pour connaître les organismes de la région qui peuvent vous aider :
[Effets scolaires - École primaire de la Rive](#)

Campagne de financement : Colle à moi!

En collaboration avec la compagnie *Colle à moi*, chaque fois que vous commandez des étiquettes personnalisées pour identifier le matériel scolaire, 15 % du montant avant taxe sera remis à l'école.

Ce sont des étiquettes durables, réutilisables et amusantes!

Vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant : [Colle à moi | Trouver une campagne de financement](#) et à entrer le code *École primaire de la Rive*.

Cette campagne de financement nous permettra de développer un projet bien spécial pour favoriser l'engagement de nos élèves.

